

Tarif des douanes

Les chercheurs du comité et du bureau de négociation ont donné certaines assurances selon lesquelles on aurait tenu compte de ce problème dans l'accord commercial proposé avec les Américains, mais ils n'étaient pas en mesure de préciser comment serait garantie l'application de ce mécanisme. Malheureusement, la majorité des membres du comité n'ont pas appuyé la motion par laquelle je demandais la comparution de M. Reisman ou de M. Ritchie.

Il importe toutefois de signaler aux députés que le comité examinera cette question mardi prochain. M. Ritchie a accepté de comparaître devant le comité dans une semaine pour tenter de décrire comment l'accord de libre-échange paraphé en octobre permettra d'assurer le contrôle de ce phénomène particulier et dangereux que constitue le flux en franchise de droits vers le Canada de produits qui proviendront essentiellement du tiers monde.

La Chambre ferait preuve d'irresponsabilité, à mon avis, si elle ne reportait pas le vote sur cette question jusqu'à ce que nous ayons eu l'occasion d'entendre les négociateurs eux-mêmes nous expliquer leur position. Je félicite le député d'Ottawa-Centre d'avoir proposé cet amendement. Il a au moins le mérite de nous faire constater que nous ne devrions pas donner notre accord à cette initiative tant qu'une explication satisfaisante n'aura pas été donnée au Parlement.

Je recommande la prudence au gouvernement puisqu'il s'agit d'un aspect qui continue de susciter des inquiétudes considérables au bureau de négociation. Le gouvernement est confronté à un véritable dilemme. Il peut dire que la partie de l'accord commercial qui porte sur les règles d'origine lui donne le droit d'empêcher l'entrée au Canada des produits pseudo-américains. Cela laisse supposer deux choses. Premièrement, que tous les exportateurs américains seront de bonne foi et n'auraient jamais l'impression d'être coupables de fraude en expédiant au Canada un produit clairement étiqueté «Fait en Amérique» comme étant quelque chose qui a été totalement et complètement fabriqué aux États-Unis. Nous connaissons assez les différents problèmes de commerce pour savoir qu'on ne peut pas toujours compter absolument sur la bonne foi et l'honnêteté de ceux qui exportent des marchandises au Canada ou, quant à cela, des Canadiens qui exportent à des pays étrangers. Il y a toujours certaines chicanes dans ce domaine-là.

Deuxièmement, il faudrait une armée de douaniers qui feraient toutes sortes de vérifications à nos propres frontières pour faire respecter cette entente.

La ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) a laissé entendre aux consommateurs et à tous les Canadiens que le projet d'accord de libre-échange nous forcerait à ouvrir nos frontières. Les gens s'imaginent qu'ils partiraient de Fargo avec des magnétoscopes et des téléviseurs et n'auraient pas à

payer la douane avant de rentrer à Winnipeg. Nous savons que ce ne sera pas le cas.

A la frontière, ils seraient confrontés à une armée de douaniers chargés d'inspecter chaque article pour s'assurer qu'il n'a pas été fabriqué dans un autre pays. Ceux qui pensent qu'il est actuellement difficile de franchir la frontière vont avoir des surprises une fois que l'accord sera signé. Les douaniers vont être obligés de faire des examens incroyablement minutieux. Même les conservateurs doivent comprendre cela. Même ces simples défenseurs du libre-échange vont s'apercevoir qu'ils sont en face de tout un dilemme dans cette affaire.

Si ces exigences ne sont pas rigoureusement respectées, les entreprises canadiennes vont subir une concurrence déloyale. Le marché va être faussé parce qu'on pourra facilement tricher sur les coûts de fabrication de toutes sortes de marchandises, y compris les vêtements, les appareils électroniques et la machinerie. Ces articles sont actuellement fabriqués dans cette zone du Mexique, avec des pièces américaines.

Je voudrais vous renvoyer à un rapport des États-Unis qui montre clairement que cette procédure n'est pas sans soulever d'opposition dans le pays même. L'opposition aux États-Unis vient des syndicats qui prétendent que l'investissement de Maquiladora par des sociétés américaines a pour effet d'exporter les emplois. C'est aussi ce que nous aurions.

Ou bien un grand nombre de fabricants canadiens disparaîtraient en vertu de ce système, ou bien ils seraient contraints de concurrencer ces entreprises qui opèrent à moindre frais. Cela signifierait une baisse notable des salaires, des normes sociales et sanitaires et d'autres infrastructures que le Canada s'enorgueillit d'améliorer depuis des années.

Les conservateurs ne nous disent pas tout lorsqu'ils prétendent que la politique sociale ne sera pas touchée par cet accord. Ils ne décrivent pas la situation réelle. Ils savent bien que, même sans le système de Maquiladora, les faibles salaires et les normes de travail inférieures dans les États du sud amèneront une concurrence inégale. Si un article peut être produit par des employés gagnant 65 cents de l'heure, qui à Winnipeg, Saskatoon ou Halifax pourra pratiquer des prix concurrentiels sans changer radicalement la rémunération des employés et les normes appliquées à l'environnement, à l'hygiène et aux conditions de travail? Voilà le dilemme devant lequel se trouve le gouvernement et auquel il n'a toujours pas répondu.

Nous devons avoir une réponse à cela. Je propose donc, du moins jusqu'à ce que M. Ritchie compare devant le comité, mardi prochain, que la Chambre reconnaisse la validité de cet amendement ou, au moins, qu'elle remette la décision jusqu'à ce que le Parlement et le pays sachent exactement comment le gouvernement se propose d'affronter l'un des plus graves défis aux fabricants canadiens depuis des siècles.